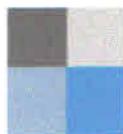




**ASSOCIATION MUSEUM LAB**

**ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2023**  
**ET RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

## I – RAPPORT GENERAL



**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

**Messieurs & Mesdames les Membres  
De l'Association « MUSEUM LAB »  
2Bis Rue Hannibal Carthage Salambo  
2025 Tunis. Tunisie**

**I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers**

**1. Opinion**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 1<sup>er</sup> Avril 2023, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers de l'Association MUSEUM LAB, qui comprennent l'état de la situation financière arrêté au 31 décembre 2023, l'état des produits et des charges et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, sous réserve des incidences des questions décrites dans la section « fondement de l'opinion avec réserves » les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de l'association au 31 décembre 2023, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

**2. Fondement de l'opinion avec réserves**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'association « MUSEUM LAB » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

**2.1.** Nous n'avons pas été convoqués aux opérations d'inventaire physique des immobilisations et de la caisse au 31 décembre 2023.

**2.2** La rubrique AC3 – Autres actifs courants renferme un montant de 214 085 dinars au niveau du compte d'attente qui mérite justifié au 31 décembre 2023.

### **3. Responsabilités de l'organe dirigeant pour les Etats Financiers**

L'organe dirigeant est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des Etats Financiers, c'est à l'organe dirigeant qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe dirigeant a l'intention de liquider l'association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

### **4. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe dirigeant, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par l'organe dirigeant du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des

- événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'association à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
  - Nous communiquons à l'organe dirigeant notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II. Rapport sur les vérifications et informations spécifiques**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à l'organe dirigeant.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à l'association.

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Conformément aux dispositions de l'article 38 du Décret-loi n°2011-88 du 24 septembre 2011, nous avons procédé à la revue des dépenses par caisse et nous avons remarqué que certains décaissements dépassant 500 dinars ont été effectués en espèces.

En application des dispositions de l'article 40 du Décret-loi n°2011-88 du 24 septembre 2011, l'association a commencé la préparation des registres à compter de l'exercice 2023. Les registres sont :

- Le registre des délibérations des organes d'administration ;
- Le registre des membres ;
- Le registre des activités et des projets ;
- Le registre des dons et subventions.

**Comptabilité Audit Conseil**

**Khaled BEN HADJ YAHIA**

**Tunis, le 16 Avril 2025**



## **II – ETATS FINANCIERS**

**ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE ARRETEE AU 31/12/2023**  
*(exprimé en dinars)*

	Notes	31/12/2023	31/12/2022
<b>ACTIFS</b>			
AC 1 Liquidités et équivalents de liquidités	4	101 773	216 180
AC 2 Placements et autres actifs financiers		0	0
AC 3 Autres actifs courants	5	214 085	224 155
AC 4 Créances et comptes rattachés		0	42 001
AC 5 Stocks de fournitures et autres approvisionnements		0	0
AC 6 Autres actifs non courants		0	0
AC 7 Immobilisations financières		1 300	1 300
AC 8 Immobilisations corporelles		7 995	17 889
AC 9 Immobilisations incorporelles		0	0
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>325 153</b>	<b>501 525</b>
<b>PASSIFS ET ACTIFS NETS</b>			
PA 1 Concours bancaires et autres passifs financiers		0	0
PA 2 Autres passifs courants		15 768	4 378
PA 3 Fournisseurs et comptes rattachés	6	86 194	14 582
PA 4 Provisions		0	0
PA 5 Apports reportés	7	101 454	360 829
PA 6 Autres passifs non courants		0	0
PA 7 Emprunts		0	0
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>		<b>203 417</b>	<b>379 788</b>
AN 1 Dotations		0	0
AN 2 Apports affectés à des immobilisations		0	0
AN 3 Subventions d'investissement		0	0
AN 4 Autres actifs nets		0	0
AN 5 Réserves		0	0
AN 6 Excédents ou Déficits reportés		121 737	121 737
AN 7 Excédent ou Déficit de l'exercice		0	0
<b>TOTAL DES ACTIFS NETS</b>		<b>121 737</b>	<b>121 737</b>
<b>TOTAL DES PASSIFS ET ACTIFS NETS</b>		<b>325 153</b>	<b>501 525</b>

## ETAT DES PRODUITS ET DES CHARGES

Période allant du 01/01/2023 au 31/12/2023  
 (exprimé en dinars)

	Notes	31/12/2023	31/12/2022
<b>PRODUITS</b>			
PR1 Cotisations des adhérents		0	0
PR2 Revenus des activités et manifestations		0	0
PR3 Subventions de fonctionnement	8	858 764	487 052
PR4 Apports non monétaires		0	0
PR5 Autres apports		0	0
PR6 Produits des placements		0	0
PR7 Quote part des subventions et apports inscrits aux produits de l'exercice		0	0
PR8 Autres gains		0	0
<b>Total des produits</b>		<b>858 764</b>	<b>487 052</b>
<b>CHARGES</b>			
CH1 Achats consommés de fournitures et approvisionnements	9	-94 595	-38 963
CH2 Charges de personnel		0	-143 845
CH3 Dotations aux amortissements et provisions		-105 234	-11 088
CH4 Autres charges courantes	9	-658 935	-293 157
CH5 Charges financières nettes		0	0
CH6 Autres pertes		0	0
<b>Total des charges</b>		<b>-858 764</b>	<b>-487 052</b>
<b>EXCEDENT (DEFICIT) DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>		<b>0</b>	<b>0</b>

**ASSOCIATION MUSEUM LAB**  
**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE AU 31 DECEMBRE 2023**  
(Exprimé en dinars tunisiens)

	<b><u>2023</u></b>	<b><u>2022</u></b>
<b><u>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</u></b>		
<b>Résultat net</b>	:	:
Ajustement pour :		
- Amortissements et provisions nettes des reprises	105 234	11 088
Variation des :		
- Stock		
- Créances		
- Autres actifs	(43 377)	(134 025)
- Fournisseurs et autres dettes	(176 372)	231 330
Plus/Moins-value sur cession d'immobilisations		
Plus/Moins-value sur cession d'immobilisations		
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation</b>	<b><u>(114 514)</u></b>	<b><u>108 393</u></b>
<b><u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u></b>		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	108	10 561
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières		
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</b>	<b><u>108</u></b>	<b><u>10 561</u></b>
<b><u>Flux de trésorerie liés aux activités de Financement</u></b>		
Remboursement compte courant associés		
Encaissements emprunts		
Remboursement d'emprunts		
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités de financement</b>	:	:
<b>Variation de trésorerie</b>	<b><u>(114 406)</u></b>	<b><u>118 954</u></b>
<b>Trésorerie au début de l'exercice</b>	<b><u>216 180</u></b>	<b><u>97 225</u></b>
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	<b><u>101 773</u></b>	<b><u>216 180</u></b>

## LES NOTES DE PRESENTATION

### Note 1 : Présentation de l'association

Museum Lab est une association à but non lucratif, créée le 6 juin 2017 et est régie par les lois réglementant les activités de associations en Tunisie.

L'association Museum Lab est un laboratoire, un espace de maquettage et d'expérimentation autour du numérique et des centres historiques dans le secteur du patrimoine culturel matériel et immatériel en Tunisie, et particulier dans les régions hors Tunis.

### Note 2 : Déclaration de conformité

Les états financiers ont été établis en conformité avec les dispositions de la norme comptable tunisiennes numéro 45 relative aux associations, aux parties politiques et aux autres organismes sans buts lucratifs et compte tenu des hypothèses sous-jacentes et des conventions comptables fixées par le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel comptable.

### Note 3 : Conventions et méthodes comptables appliquées

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

Les autres conventions et méthodes comptables les plus significatives appliquées par l'association, pour l'élaboration des états financiers sont les suivantes :

#### 3.1 Unité monétaire

Les états financiers sont établis en dinar tunisien.

#### 3.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles exploitées par l'association figurent aux actifs pour leur coût d'acquisition qui comprend le prix d'achat augmenté des droits et taxes supportés , et sont amorties sur leur durée de vie estimée.

#### 3.3 Les Actifs Nets:

Les actifs nets représente l'intérêt résiduel dans l'actif de l'association après déduction de tous ses passifs.

#### 3.4 Les apports reçus:

Les apports reçus sont enregistrés à leur juste valeur et sont constatés comme suit :

- Les apports sous forme de cotisations et les apports non affectés sont constatés à titre de revenus de l'exercice auxquels ils se rattachent.
- Les apports affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisés comme des Actifs Nets et rapportés aux résultats des exercices pendant lesquels sont constatées les charges d'amortissements relatives à ces immobilisations .
- Les apports grevés d'affectations d'origine externe aux charges, sont constatés aux passifs à titre d'apports reportés puis transférés en résultat au moment de la constatation des charges correspondantes .

**Note 4 : Liquidités et équivalents de liquidités:**

Le poste « Liquidités et équivalents de liquidités » se détaille comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Comptes BNA	90 726	185 592
Caisse	11 047	30 588
<b>TOTAL</b>	<b><u>101 773</u></b>	<b><u>216 180</u></b>

**Note 5 : Autres actifs courants**

Le poste « Autres actifs courants » se détaille comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Compte d'attente	214 085	176 094
Estat, impôts et taxes	53 447	48 061
<b>SOUS TOTAL</b>	<b><u>267 532</u></b>	<b><u>224 155</u></b>
A déduire: Provision	53 447	
<b>TOTAL</b>	<b><u>214 085</u></b>	<b><u>224 155</u></b>

**Note 6 : Fournisseurs et comptes rattachés**

Le poste « Fournisseurs et comptes rattachés » se détaille comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Fournisseurs d'exploitation	86 194	14 582
<b>TOTAL</b>	<b><u>86 194</u></b>	<b><u>14 582</u></b>

**Note 7: Apports reportés:**

Ce compte enregistre les apports grevés d'affectations d'origine externe et qui sont affectés, conformément à l'engagement pris à leur égard aux charges des exercices futurs. Il accuse au 31 Décembre 2023 un solde s'élevant à D: 101 455 DT.

**Note 8 : Subventions de fonctionnement:**

Le poste « Subventions de fonctionnement » se détaille comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Subvention	858 764	487 052
<b>TOTAL</b>	<b>858 764</b>	<b>487 052</b>

**Note 9 : Charges générales d'exploitation**

Les charges générales d'exploitation se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Services extérieurs	415 939	167 012
Achats non stockés	92 353	23 857
Transports et déplacements	91 318	24 461
Honoraires	75 779	61 720
Charges locatives	39 302	27 423
Impôts et taxes	29 280	957
Autres charges	9 559	18 965
<b>TOTAL</b>	<b>753 530</b>	<b>324 397</b>



Comptabilité Audit Conseil

## MUSEUM LAB

### LETTER DE DIRECTION (EXERCICE 2023)

Comptabilité Audit Conseil SUARL

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'OECT

Adresse : 10, Rue de Moscou, Montfleury B.P 1089

IU: 1449462Y

Téléphone : 24 485 338 - Fax: 70 830 288

E-mail : khaled.bhy@cac.com.tn



Tunis le 16 Avril 2025

*A Messieurs les membres du Comité Directeur :*

**« MUSEUM LAB »**

**2Bis Rue Hannibal Carthage Salambo**

**2025 Tunis. Tunisie**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, et en application des dispositions de l'article 266, alinéa 2 nouveau du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous faire parvenir ci-après, notre rapport sur l'appréciation des procédures administratives, comptables, financières juridiques et informatiques en vigueur au sein de « Museum Lab ».

Les commentaires qui y sont assignés traiteront des faiblesses organisationnelles et d'application des procédures ayant une incidence sur la pérennité du système de contrôle interne et sur la fiabilité des comptes de « Museum Lab ».

Ces éléments ont été relevés conformément aux normes professionnelles, à la suite de la mise en œuvre des techniques de vérifications et de revue généralement admises en matière d'audit.

Le présent rapport, de nature principalement critique, est établi à la suite d'une étude visant :

1. l'appréciation du degré de fiabilité des procédures usitées au sein de « Museum Lab », et la détermination, par conséquence, de l'étendue et de la nature des contrôles à effectuer sur les comptes, afin d'exprimer une opinion sur leur régularité et leur sincérité
2. l'identification des faiblesses significatives des procédures administratives, financières et comptables et la recommandation des actions correctives spécifiques.

Ces recommandations ne couvriront pas cependant, toutes les améliorations que seule une étude organisationnelle détaillée pourrait identifier.

Nous avons relevé, sur la base de notre examen, l'existence de certaines défaillances susceptibles d'impacter l'efficacité du système de contrôle interne et par conséquent la fiabilité des états financiers.

Nous avons pris en considération ces insuffisances lors de la conception des procédures d'audit.

Nous saissons cette occasion, pour remercier tout le personnel de « Museum Lab » pour la collaboration dont il a fait preuve, à notre égard, tout au long du déroulement de cette phase de notre mission.

Nous restons à votre disposition pour de plus amples informations, et vous prions d'agrérer, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

Le commissaire aux comptes

**Comptabilité Audit Conseil**

**Khaled BEN HADJ YAHIA**



## ORGANISATION GENERALE

I. Organisation Générale		Risque
		Elevé
		Moyen
		Faible
<b>1. MANUEL DE PROCÉDURES ET ORGANIGRAMME</b>		<b>Recommandation</b> 
<b>Insuffisances et risques associés</b>		<p>L'examen critique de la structure organisationnelle de « Museum Lab » nous a permis de relever :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'absence d'une structure organisationnelle formalisée et mise à jour définissant les liens hiérarchiques et fonctionnels entre les différentes unités qui la compose ;</li> <li>• L'absence de fiches de fonctions décrivant d'une façon détaillée les différentes attributions relevant de chaque poste d'emploi.</li> </ul> <p>Cette situation ne permet pas d'éviter les risques pouvant découler de la vacance de certains emplois ou du cumul des tâches incompatibles.</p> <p>Aussi, est-il recommandé de procéder, aux actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre des fiches de fonctions établies et procéder à leur mise à jour régulière ;</li> <li>• Mettre en application un organigramme officiel en attribuant toutes les tâches fonctionnelles qui y sont prévus ;</li> <li>• Il est recommandé d'établir un manuel ou des notes de procédures (dans un souci de compression des coûts) et de procéder à leur mise à jour permanente.</li> </ul>

## **DISPOSITIONS JURIDIQUES**

II. REMARQUES D'ORDRE JURIDIQUE		Risque
1. TENUE DES REGISTRES	Insuffisances et risques associés	Recommandation
	<p>Conformément aux dispositions cumulées des articles 40 et 42 du Décret-loi n° 2011-88, l'association doit tenir les registres suivants et les conserver pendant dix années :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Le registre des délibérations des organes de direction ;</li><li>▪ Le registre des membres ;</li><li>▪ Le registre des activités et des projets ;</li><li>▪ Le registre des aides, dons et donations et legs.</li></ul> <p>Toutefois, nous avons remarqué que les registres en question ont été élaboré au cours de l'exercice 2023.</p>	<p>Nous vous recommandons de mettre à jour automatiquement les registres prévus par l'article 40 depuis la date de création de l'association et de veiller à la conservation de tous les documents pour une période de 10 années.</p>

## **DISPOSITIONS COMPTABLE ET FISCALE**

III. REMARQUES D'ORDRE COMPTABLE ET FISCAL		Risque
		Elevé
1. DEFAUT DE RETENUE A LA SOURCE SUR LES REGLEMENTS DEPASSANT 1.000 DT TTC		Moyen
Insuffisances et risques associés		Faible
<p>Il nous a été donné de constater que « Museum Lab » n'effectue pas systématiquement la retenue à la source au taux de 1% sur ses règlements effectués qui dépassent 1.000 DT TTC.</p> <p>Cette situation n'est pas conforme aux dispositions de l'article 52 du code de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés.</p>		<p>Nous vous recommandons à cet effet d'effectuer systématiquement une retenue à la source de 1% sur tous vos règlements dépassant 1.000 DT TTC conformément à la réglementation fiscale en vigueur, à l'exception des règlements matérialisés par des autorisations d'exonération de la retenue à la source fournies par vos fournisseurs.</p>

III. REMARQUES D'ORDRE COMPTABLE ET FISCAL		Risque	
		Elevé	
		Moyen	
		Faible	
<b>2. COMPTES COMPTABLES NECESSITANT JUSTIFICATION</b>		<b>Recommandation</b>	
<b>Insuffisances et risques associés</b>		<p>« Museum Lab » n'a pas encore procédé à la justification de certains comptes débiteurs et créditeurs lors de la clôture annuelle des comptes. A titre d'exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• 42500001 Personnel rémunérations dues</li><li>• 46100000 Compte d'attente</li><li>• 43420000 Retenue à la source clients</li><li>• 4328000 RS 3%</li></ul>	Il est recommandé de procéder à chaque clôture annuelle des comptes à la justification des comptes débiteurs et créditeurs.

<b>III. REMARQUES D'ORDRE COMPTABLE ET FISCAL</b>		<b>Risque</b>
		Elevé
		Moyen
		Faible
<b>3. DEPOT D'UNE COPIE DU LOGICIEL COMPTABLE AU BUREAU DE CONTROLE DES IMPOTS</b>	<b>Insuffisances et risques associés</b>	<b>Recommandation</b>
	<p>« Museum Lab » n'a pas encore procédé au dépôt d'une copie de son logiciel comptable, contre un accusé de réception, au bureau de contrôle des impôts dont elle relève.</p> <p>Ceci n'est pas en conformité avec les dispositions prévues par l'article 62 du code de l'impôt sur les revenus et de l'impôt sur les sociétés.</p>	<p>Il est recommandé de se conformer à la législation en vigueur et de procéder au dépôt, contre accusé de réception, au bureau de contrôle des impôts dont elle relève, un exemplaire du programme de la comptabilité générale sur un support magnétique.</p>

**REMARQUES RELATIVES A LA TRESORERIE**

IV. REMARQUES RELATIVES A LA TRESORERIE		Risque
		Elevé
		Moyen
		Faible
<b>1. Gestion de la caisse</b>	<b>Insuffisances et risques associés</b>	<b>Recommandation</b>
	<p>Notre revue de la gestion de la caisse nous a permis de relever ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Absence d'inventaires périodiques et inopinées des espèces en caisse ;</li> <li>• Absence d'un fond de caisse permanent ;</li> <li>• Absence d'une police d'assurance couvrant la caisse contre le risque de vol</li> </ul>	<p>Nous vous recommandons de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Procéder à des inventaires physiques périodiques et inopinés des espèces en caisse, arrêtés dans des procès verbaux dument signés par le caissier et la personne habilitée ayant effectué le contrôle de la caisse espèce ;</li> <li>• Décider d'un fond de caisse à réalimenter à l'épuisement sur présentation des justificatifs ;</li> <li>• Souscrire à une police d'assurance pour se prémunir contre le risque de vol, et ce en raison de l'importance des montants détenus en caisse.</li> </ul>